

prises à la Chambre, surtout lorsqu'il s'agit de questions qui relèvent de leur compétence.

Depuis que je suis de près l'activité du parti libéral, j'ai remarqué qu'il se tient pour le champion de l'unité nationale. C'est le parti qui peut tenir le Canada uni. Et pourtant, certaines initiatives que le parti a prises récemment ont davantage compromis l'unité nationale que tout ce qui s'est fait depuis de nombreuses années. Il est difficile d'expliquer cette attitude.

J'ai entendu le ministre des Finances dire lors d'une entrevue à la radio qu'il refuserait de retarder la promulgation d'une partie du projet de loi car, somme toute, le gouvernement était majoritaire, avait présenté le budget en mai et la population l'avait approuvé. Je doute que les contribuables aient été conscients des répercussions des dispositions actuellement à l'étude. Je doute que la question ait été débattue publiquement. Je doute même que les premiers ministres provinciaux se rendent parfaitement compte des répercussions des articles 4 et 7. L'attitude du ministre des Finances, qui prétend que le gouvernement, étant majoritaire, peut traiter cavalièrement les droits de la Chambre et des gouvernements provinciaux est peu perspicace.

Le Canada est dans le pétrin. Le gouvernement actuel l'est également; il doit remédier au chômage et à l'inflation; il doit s'occuper des transports qui, selon un des ministres, sont une véritable pagaille, et résoudre les problèmes de logement. Il a besoin de la collaboration des gouvernements provinciaux et il n'agit pas de façon à l'obtenir.

Qu'est-ce qui me fait dire cela? En mars 1974, le gouvernement a obtenu des concessions des provinces. Quelques mois plus tard, il a agi d'une manière qui ne pouvait qu'indisposer et offenser les provinces, et compromettre la collaboration sans laquelle il ne peut y avoir d'unité nationale.

J'aborde rapidement d'autres questions. Tout d'abord, puis-je demander au ministre ce qui motive le refus aux corporations de déduire de leur impôt sur le revenu les redevances et les taxes payées aux provinces? On ne l'a jamais fait de toute notre histoire. Pendant des années, on a accepté d'exonérer les redevances payées à la Couronne du chef d'une province. Soudain, voilà qu'on prend une décision sans précédent. Au cours du débat à l'étape de la deuxième lecture, le ministre des Finances a dit que le gouvernement agit ainsi parce qu'il a droit à une part des revenus provenant des ressources. A mon avis, le gouvernement fédéral peut s'assurer une partie de ces revenus par d'autres moyens.

Je signale en outre que le ministre des Finances a oublié autre chose. Les redevances ne sont pas des taxes au sens courant du mot dans la mesure où elles sont un revenu qui se touche pendant un certain nombre d'années. Les redevances que vise la mesure législative à l'étude, les redevances sur le minerai, le pétrole et le gaz, portent sur des ressources qui s'épuisent rapidement. Ce sont des montants versés aux provinces pour les indemniser de la perte d'une partie importante d'un avoir public irremplaçable. Il y a lieu de signaler—que le ministre me corrige, si je me trompe—que nous n'adoptons pas cette attitude à l'égard des ressources renouvelables. Mais pour ce qui est des ressources non renouvelables et à l'égard desquelles le gouvernement fédéral ne devrait pas priver les gouverne-

Droit fiscal

ments provinciaux de leurs revenus, le gouvernement a adopté la position décrite dans le bill.

Le ministre a également perdu autre chose de vue. Les redevances que le gouvernement provincial touche ne constituent pas un gain net. Elles représentent non seulement une indemnité versée pour la perte de ressources qui s'épuisent, mais aussi la contrepartie de l'infrastructure que le gouvernement provincial doit mettre en place pour mettre ces ressources en valeur. On ne saurait exploiter une mine, un gisement de gaz ou de pétrole sans construire de routes, bâtir des villes ou des villages, c'est-à-dire des maisons, des écoles et des hôpitaux. Bref, dans le but de rendre ces industries efficaces et productives, la province doit fournir presque toute l'infrastructure. Ainsi, l'argent que perçoit la province en redevances ne constitue pas un gain net, un «bakchich», comme ça l'était auparavant. La province doit dépenser une bonne partie de ces revenus soit pour construire l'infrastructure, soit pour fournir des fonds pour l'exploration et le développement à venir.

A l'examen de ce projet de loi, on ressent le sentiment bizarre qu'il cache un motif sinistre et que la non-déductibilité des redevances constitue simplement une mesure en vue de décourager les gouvernements provinciaux d'exercer la possession et le contrôle de l'industrie pétrolière et gazière. Après que certaines provinces eurent déclaré qu'elles pourraient très bien nationaliser ces industries, le ministre a déclaré aussi bien à la radio qu'à la télévision qu'il pourrait taxer les corporations de la Couronne. Si ce projet de loi constitue le premier pas fait pour empêcher les gouvernements provinciaux d'accéder à la propriété et au contrôle du développement des ressources naturelles, il s'agit bien là d'un très grave projet de loi. Partout dans le monde, sauf en Amérique du Nord—le Mexique constitue une exception parce que ce pays a nationalisé son industrie pétrolière il y a longtemps—les gouvernements vont vers le contrôle de l'industrie pétrolière et gazière.

En dépit de tout ce que pourrait faire le gouvernement fédéral, les provinces pourraient être forcées à y accéder. En réalité, le gouvernement fédéral lui-même y est obligé. Les grandes sociétés pétrolières qui avaient l'habitude de dire qu'elles ne dépendaient que d'elles-mêmes, qu'elles ne dépendaient pas du gouvernement ni des interventions gouvernementales, disent maintenant: «Nous allons implanter une usine d'extraction du pétrole des sables bitumineux à condition que vous nous donniez un milliard de dollars». Nous construirons un pile-line de Sarnia à Montréal, à condition que vous nous protégiez contre les pertes. Le gouvernement intervient donc déjà, mais c'est aux conditions posées par les sociétés pétrolières.

● (2020)

M. Guay (Saint-Boniface): Voyons, Tommy, qu'est-ce que vous nous racontez là.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Il est tout à fait probable que, lorsque les premiers ministres se réuniront en avril, le gouvernement fédéral insistera pour avoir sa part du gâteau, les gouvernements provinciaux se plaindront de perdre une partie des redevances, et pour finir, on s'entendra pour hausser le prix du brut; ainsi, toutes les parties en cause garderont leur part actuelle du gâteau. Ce pourra fort bien être la solution adoptée: hausser de \$6.50 à \$8.50 le prix du baril de brut. Le gouvernement fédéral aura fait une bonne affaire, les gouvernements provinciaux aussi, mais le consommateur paiera un prix excessif.